

Depuis des années, les travailleurs de « Z Production », une usine gérée par des entrepreneurs Chinois dans la banlieue de Florence, travaillent sans aucun droit sous la supervision des directeurs de production de Montblanc (une personne du marque est présente dans l'usine tous les jours pour contrôler et gérer le travail). Dans la même usine se trouve « Eurotaglio », une société sous-traitante mais en réalité avec la même direction que « Z Production », créée ad hoc.

En octobre 2022, les travailleurs de « Z Production » et d'« Eurotaglio » rejoignent le syndicat SUDD et le mouvement « 8x5 » (8 heures pendant 5 jours) et obtiennent par un accord syndical les droits établis par le contrat de travail national et la fin des équipes massacantes et du travail non déclaré. Les contrats sont régularisés, ils commencent à travailler 8 heures pendant 5 jours, les travailleurs peuvent enfin bénéficier du droit à la maladie, aux vacances, aux congés. Les travailleurs précédemment classés comme apprentis (pour économiser sur les coûts de main-d'œuvre) sont stabilisés, et une indemnité de cantine est reconnue. Plus de droits (pour les travailleurs), plus de coûts (pour la marque).

La réaction de Montblanc est violente. Dès mars 2023, le volume de travail entrant à Z Production en provenance de Richemont diminue fortement, ce qui entraîne une réduction des heures dans plusieurs départements et la fermeture complète du département dit « étoiles » (ceux qui collent le logo en métal de Montblanc, des petites étoiles, sur les sacs). Ce n'est pas un hasard s'il s'agit du département de production le plus syndiqué. L'entreprise Z Production a donc eu recours au fonds de licenciement et informe le syndicat qu'elle a reçu un avis de résiliation de la relation existante avec le client Richemont-Montblanc au 31 décembre 2023.

Comme Z Production fonctionne sur la base d'un contrat unique, la résiliation du contrat avec Richemont aurait entraîné la perte de plus de soixante-dix emplois dans la chaîne d'approvisionnement (en tenant compte des travailleurs employés à l'époque chez Z Production et chez Eurotaglio, qui travaille en tant que sous-traitant dans le même bâtiment). C'est le schéma classique d'une « délocalisation » : prendre le travail là où il coûte le moins cher, pour obtenir les marges bénéficiaires les plus élevées. Et en même temps, décourager toute réclamation de la part des travailleurs. Même s'il s'agit de respecter les lois sur le temps de travail et les contrats de travail nationaux ! À Florence, en 2023, ces délocalisations ont toutefois lieu « chez nous », car les grandes marques ont la possibilité de maintenir la marque « Made in Italy » en sous-traitant leur travail à milliers des entreprises entre Florence et Prato qui exploitent des travailleurs pakistanais, chinois, bangladais et afghans.

Dès avril 2023, le syndicat signale la situation à la cellule de crise de la région Toscane et une délégation est reçue par le conseiller du président pour les crises d'entreprise. Le syndicat et les travailleurs se mobilisent, lancent des initiatives de lutte, organisent des journées de grève et demandent une réunion à Richemont Firenze.

Une confrontation syndicale s'engage, qui aboutit au retour des volumes de production nécessaires au maintien des niveaux d'emploi et au retour de tous les travailleurs du fonds de licenciement. En même temps, lors des réunions syndicales, Richemont s'engage à maintenir des volumes stables jusqu'au 31 décembre 2023, afin de permettre la poursuite des négociations pour le redéploiement des travailleurs qui l'ont demandé, dans les entreprises de la chaîne en cas d'interruption définitive du contrat Z Production.

Il est clair que le maintien des niveaux d'emploi est entièrement à la disposition du client et ne dépend que de sa volonté d'aller dans ce sens, compte tenu du fait que non seulement il n'y a pas de baisse des volumes globaux de production ni de crise du marché, mais que la transformation jusqu'à présent confiée à Z Production est restée et restera entre les mains d'entreprises de ce secteur qui, suite à l'attribution des commandes, auront un besoin objectif de main-d'œuvre.

De ce point de vue, la continuité de l'emploi dans la chaîne d'approvisionnement des travailleurs de Z Production et d'Eurotaglio devrait également intéresser Richemont, étant donné le professionnalisme déjà acquis par les travailleurs qui ont été employés pendant des années exclusivement dans le traitement des produits de la marque Montblanc. Il s'agit également d'un devoir social et éthique de la part du client. Le principe est simple : l'établissement d'une « clause sociale » garantissant que les travailleurs ne sont pas jetables.

Mais dès septembre 2023, une nouvelle baisse significative des commandes se produit, entraînant un scénario plus grave que celui déjà rencontré en mars-avril.

Une fois de plus, la baisse des volumes de travail n'est nullement liée à une situation de crise ou de marché, mais uniquement et exclusivement aux choix et politiques d'entreprise de Richemont, qui a manifestement choisi de détourner vers d'autres entreprises de la chaîne le travail jusqu'alors confié à Z Production. Manifestement pour échapper à la syndicalisation.

Puisque l'intention de Richemont de mettre fin au contrat le 31/12/2023 reste ferme, et qu'une situation de baisse sérieuse des volumes a déjà été déterminée avant cette date, il devient urgent d'éviter la perte de dizaines d'emplois dans la chaîne.

Le 12 octobre 2023, les travailleurs se mettent en grève devant le magasin du centre historique de Florence pour attirer l'attention sur la baisse des volumes dans l'entreprise et dénoncer la fausseté de la « crise du marché » racontée par l'entreprise, pour avertir le public que Montblanc retirerait les commandes de Z Production et d'Eurotaglio pour les « délocaliser » vers une autre entreprise aux conditions d'exploitation dans la région de Florence.

Le 10 décembre 2023, les travailleurs de Montblanc menacés de licenciement occupent les lumignons de la Via Tornabuoni à Florence, devant la boutique de la marque. La grande parcelle de lumières de Noël située juste devant la boutique de la marque suisse est remplie de tentes et de banderoles. Le message est clair : le cadeau de Montblanc aux travailleurs contractuels qui fabriquent depuis des années ses sacs, vendus à plus de 1 500 euros pièce, est de les laisser au milieu de la rue en délocalisant leur emploi.

Le 15 décembre 2023, nouvelle manifestation des travailleurs devant le magasin de Florence, demandant l'intervention des institutions pour éviter la perte d'emplois dans le quartier.

Le 23 décembre 2023, jour de convergence européenne, des manifestations sont organisées devant les magasins Montblanc de Zurich et Bâle (Suisse), Berlin (Allemagne) et Florence. À Florence, la police tente d'empêcher la manifestation des travailleurs menacés de licenciement en les poussant devant le magasin, bien que la démonstration ait été dûment prévenue. Les travailleurs répondent de manière pacifique et déterminée en s'asseyant par terre devant la vitrine du magasin.

Le 6 mars 2024, les travailleurs manifestent sous les bureaux de la Région Toscane pour faire pression sur les institutions afin qu'elles appellent Richemont à une nouvelle table de négociation. Mais les institutions ne vont pas dans ce sens.

Un accord est signé sur le « contrat de solidarité », une sorte de fonds de licenciement qui permet aux travailleurs de recevoir une partie de leur salaire payée par l'État pendant quelques mois, et une partie payée par les entreprises qui sont censées déplacer les travailleurs dans l'usine à des heures réduites.

Le 28 avril 2024, une délégation de travailleurs se rend en Suisse, à Bâle, et manifeste devant le magasin de la marque dans le centre-ville.

Le 17 mai 2024, les travailleurs organisent une manifestation devant l'usine Z Production - Eurotaglio. Cinq mois après le changement de contrat, qui a laissé l'usine Z Production et Eurotaglio de Via Gattinella sans volume, le fonds financier Richemont continue de refuser toute discussion pour garantir le redéploiement dans la chaîne d'approvisionnement des travailleurs et travailleuses qui produisent les sacs de la marque de manière abusive depuis des années. Les travailleurs sous-traitants de Z Production sont totalement privés de salaire depuis janvier, l'entreprise n'ayant pas versé sa part des salaires de février et de mars et aide d'État d'avril n'étant pas arrivée. Les travailleurs sous-traitants d'Eurotaglio sont confrontés à des retards incroyables dans le paiement des prestations de sécurité sociale. Tous les membres du syndicat sont exclus des heures de travail disponibles dans l'entreprise. Même l'accord sur l'activation du contrat de solidarité n'est pas respecté, ni en ce qui concerne les équipes qui auraient dû permettre à tous les employés de retourner à l'usine à des heures réduites, ni en ce qui concerne les salaires.

Ces jours-ci, Z Production active une procédure de licenciement impliquant - comme par hasard ! - exactement tous les membres du syndicat (et seulement eux).

Les travailleurs continuent à demander à la Région Toscane de faire asseoir Richemont à une table de négociation.

Le 30 mai 2024, les travailleurs occupent le toit de Z Production - Eurotaglio, pour exiger le paiement des salaires, le retrait de la procédure de licenciement collectif et la convocation d'une table de relocalisation dans l'industrie. L'occupation du toit ne permet d'atteindre que les deux premiers objectifs.

Le 3 septembre 2024, unis à d'autres travailleurs et travailleuses employés dans la chaîne d'approvisionnement du luxe, les travailleurs contractuels de Montblanc lancent la campagne « Shame in Italy » pour dénoncer les conditions de travail associées à la marque Made in Italy et pour continuer à faire pression sur Richemont afin qu'il les relocalise dans la chaîne d'approvisionnement. Le fait que Montblanc ait délocalisé des commandes dans une autre entreprise de la région où sont employés d'autres travailleurs exploités 14 heures par jour est de plus en plus clair, et il est nécessaire d'amener la marque à respecter sa responsabilité sociale et son code d'éthique.

Le 4 septembre 2024, les travailleurs sont contraints de manifester à nouveau devant l'usine pour obtenir le paiement des salaires, toujours en retard.

Le 9 septembre 2024, une délégation de travailleurs et le syndicat SUDD se rendent à Genève, en Suisse, au siège du fonds financier Richemont pour une initiative de grève. L'ordre de délocaliser la production après la syndicalisation des travailleurs doit venir d'ici. C'est derrière la vitre de ce bâtiment qu'a été décidée la « punition collective » pour ceux qui ont décidé de se rebeller contre les 12 heures et l'exploitation. La manifestation dure 16 minutes. Juste le temps pour la police d'arriver et d'attaquer les travailleurs et les syndicalistes. Pendant ces 16 minutes, beaucoup de camionnettes de restauration arrivent : des rafraîchissements sont probablement prévus pour les actionnaires, qui se réuniront pour leur assemblée annuelle à Genève le 11 septembre. La voix des travailleurs n'en est que plus malvenue. Une manifestation pacifique est dispersée au milieu de menaces absurdes d'arrestations, de jets de gaz poivré au visage des manifestants et de la détention d'un syndicaliste du Sudd, libéré sous la menace d'une amende de plusieurs milliers de francs, en violation du droit du syndicat d'appeler à la grève dans le cadre du dialogue avec les entreprises. Après la levée de la manifestation, les travailleurs sont reçus par l'intersyndicale genevoise CGAS et le syndicat SIT.

Montblanc et le groupe Richemont

Montblanc est l'une des marques détenues par le groupe Richemont SPA. Ce dernier a clôturé l'année 2022 avec un chiffre d'affaires de 19,2 milliards d'euros et un bénéfice de 2,02 milliards d'euros. Le groupe regroupe de nombreuses marques sur le marché du luxe, notamment : Chloé, Cartier etc etc. Son fondateur, Anton Rupert, a construit son empire commercial dans l'Afrique du Sud de l'apartheid en faisant des affaires avec le tabac, les mines et les banques, et en 1941, il faisait déjà partie des cinq cents hommes les plus riches du monde.

Le précédent de Chloé (groupe Richemont) : fouetter les travailleurs

Ce n'est pas la première fois que le groupe Richemont est mis en cause pour les conditions des travailleurs dans ses chaînes de production. Au printemps 2021, à la suite de plaintes déposées par certains travailleurs, les propriétaires de la « Pelletteria Serena », une entreprise qui sous-traitait la production de sacs à main de la marque Chloé (groupe Richemont), ont été arrêtés. Outre les heures de travail interminables et le déni de tous les droits, les travailleurs étaient également soumis à des violences physiques (gifles et coups de fouet) en cas d'erreur de traitement.

Les marques sont toujours responsables de ce qui se passe dans leurs chaînes d'approvisionnement. Aucun membre du groupe Richemont n'a jamais été impliqué dans l'enquête sur le scandale de la Pelletteria Serena. Mais il est normal de se demander s'il est possible que les marques ne soient pas au courant. Ces entreprises obtiennent des contrats et des sous-contrats en proposant des taux de coûts inférieurs au seuil minimum nécessaire pour travailler dans le respect des droits des travailleurs et de

la légalité. C'est pour cela qu'elles sont choisies. C'est pourquoi les marques sont toujours responsables de ce qui se passe dans leurs chaînes d'approvisionnement !

L'histoire des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement de Montblanc et Chloè, et en général la situation dramatique de milliers de travailleurs dans le quartier de la mode de Florence et Prato, témoignent de l'échec total de la politique des « certifications privées de durabilité ». Ces certifications servent à cacher et non à résoudre le problème des abus dans les chaînes d'approvisionnement de la mode. C'est un système qui ne peut pas fonctionner, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les personnes qui effectuent les contrôles et les audits sont payées par les marques elles-mêmes... pourquoi iraient-elles à leur encontre ? De plus, il est désormais prouvé que les contrôles des agences de certification privées dans les entreprises contractantes sont annoncés à l'avance afin de réduire les contrôles à un simple spectacle.